



Les entreprises agroalimentaires en 2011

Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie 670 000 salariés en équivalent temps plein

Avec 670 000 salariés en équivalent temps plein en 2011, les entreprises agroalimentaires au sens large (industrie de transformation, commerce de gros et artisanat commercial) rassemblent 5 % des salariés et réalisent 9 % du chiffre d'affaires et 12 % des exportations des entreprises françaises non financières.

En 2011, les entreprises agroalimentaires, au sens large, emploient 670 000 salariés en équivalent temps plein : 376 000 (56 %) dans les industries agroalimentaires (IAA), 162 000 (24 %) dans le commerce de gros de pro-

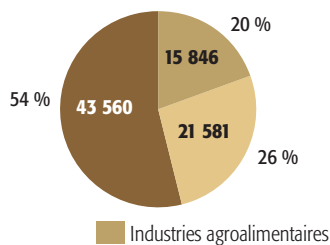
duits agroalimentaires et 133 000 (20 %) dans l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie. Ces salariés sont employés dans 81 000 unités légales, la moitié d'entre elles relevant de l'artisanat commercial.

Les entreprises agroalimentaires emploient près de 5 % des salariés des unités légales non financières et non agricoles implantées en France. Elles réalisent 9,3 % de leur chiffre d'affaires et 11,5 % de leurs exportations. ➤➤

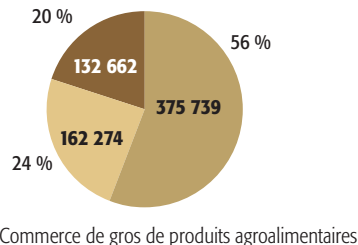
Les entreprises agroalimentaires : chiffres clés en 2011

Secteur d'activité (Naf rev. 2)	Nombre d'unités légales	Effectifs salariés en équivalent temps plein		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ¹
		Effectifs salariés au 31 décembre	nombre	total	à l'exportation	
Ensemble des entreprises agroalimentaires	80 987	670 675	756 176	351 198	67 920	50 014
Poids dans l'économie marchande ² non financière (%)	2,7	5,4	4,9	9,3	11,5	4,8
Industries agroalimentaires	15 846	375 739	408 497	156 522	31 178	29 687
Commerce de gros de produits agroalimentaires	21 581	162 274	180 293	182 271	36 701	14 050
Artisanat commercial	43 560	132 662	167 386	12 404	41	6 277

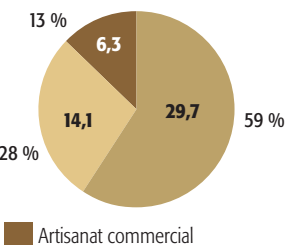
Nombre d'unités légales



Nombre de salariés en équivalent temps plein



Valeur ajoutée¹ (milliard d'euros)



1. Y compris autres produits et autres charges.

2. Ensemble des unités légales marchandes hors auto-entrepreneurs, agriculture, services financiers et d'assurance (mais y compris auxiliaires de services financiers et d'assurance) - France.

Champ : unités légales de l'industrie, d'artisanat commercial et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Source : Insee - Esane, traitements SSP

►► Avec 30 milliards d'euros de valeur ajoutée, l'industrie agroalimentaire assure 14 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des industries de transformation tandis qu'avec 14,1 milliards d'euros de valeur ajoutée, le commerce de gros de produits agroalimentaires représente 14 % de la valeur ajoutée du commerce de gros en France.

Sept salariés dans l'industrie pour trois dans le commerce de gros

Dans une définition plus restrictive excluant l'artisanat commercial¹, les entreprises de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires rassemblent 37 500 unités légales et 538 000 salariés en équivalent temps plein dont 376 000 dans l'industrie et 162 000 dans le commerce de gros de produits agroalimentaires. La France se situe au deuxième rang européen en nombre d'unités légales de l'industrie et du commerce de gros de produits agroalimentaires,

derrière l'Italie et juste avant l'Espagne. Elle est également au deuxième rang européen en terme de chiffre d'affaires, derrière l'Allemagne.

7 salariés sur 10 sont employés dans les industries agroalimentaires, au premier rang desquelles figurent les industries de transformation de viande (19 %), de fabrication de produits alimentaires divers (sucre, chocolaterie, café, aliments diététiques, plats préparés) (13 %) et de produits laitiers (10 %). Les entreprises du commerce de gros emploient, pour leur part, 30 % des effectifs salariés : 7 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, 23 % dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (hors centrales d'achat alimentaires).

La France se distingue de ses voisins européens par la place importante qu'occupent les produits issus de l'élevage : 41 % de l'emploi des industries agroalimentaires se situe dans la transformation de la viande ou la fabrication de produits laitiers. Ces dernières activités sont à l'origine de 31 % de la valeur ajoutée

De grandes entreprises et des PME

L'agroalimentaire français repose sur des unités légales de taille plutôt importante. En moyenne, l'agroalimentaire compte 14 salariés en équivalent temps plein par entreprise, contre 10 dans le reste de l'industrie manufacturière et du commerce de gros. La taille moyenne des entreprises de l'industrie de transformation (IAA) est plus élevée : 24 salariés en équivalent temps plein par entreprise en moyenne contre 8 pour les entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires.

L'activité de l'agroalimentaire est portée par un noyau de 360 entreprises d'au moins 250 salariés équivalent temps plein (ETP). Ces entreprises représentent seulement 1,9 % des unités légales dans les IAA et 0,3 % dans le commerce de gros mais emploient la moitié des salariés des IAA et un cinquième de ceux du commerce de gros. Elles contribuent à 55 % de la valeur ajoutée

1. La suite de la publication exclut l'artisanat commercial.

Industrie et commerce de gros agroalimentaires en 2011

Secteur d'activité (Naf rev. 2)	Nombre d'unités légales	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Effectifs salariés au 31 décembre	Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ¹ million d'euros
				total million d'euros	dont à l'exportation %	
Industries et commerce de gros de produits agroalimentaires	37 427	538 013	588 790	338 794	20,0	43 736
Industries agroalimentaires	15 846	375 739	408 497	156 522	19,9	29 687
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	2 874	102 720	111 823	33 598	11,9	5 554
Fabrication d'autres produits alimentaires	3 737	69 753	77 921	25 662	21,2	5 972
Fabrication de produits laitiers	1 958	52 537	56 464	27 219	19,4	3 726
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	1 658	41 419	46 707	10 084	14,1	2 511
Fabrication de boissons	2 959	41 166	43 429	25 126	28,3	6 424
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 176	23 828	24 667	7 743	18,0	1 525
Fabrication d'aliments pour animaux	441	17 380	18 319	12 348	14,6	1 558
« Travail des grains; fabrication de produits amylacés »	512	13 150	14 418	7 191	44,4	1 432
Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques	318	10 995	11 779	3 412	11,3	590
Fabrication d'huile et graisse végétale et animale	213	2 791	2 970	4 140	27,3	394
Commerce de gros de produits agroalimentaires	21 581	162 274	180 293	182 271	20,1	14 050
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	16 171	122 808	138 109	117 715	18,0	10 772
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	5 410	39 466	42 184	64 557	24,1	3 278

1. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom indus.

Source : Insee - Esane, traitements SSP

des entreprises dans l'industrie agroalimentaire, à 22 % dans celles du commerce de gros de produits agroalimentaires. Les 3 900 entreprises de 20 à 249 salariés équivalent temps plein (ETP) rassemblent 41 % des salariés (40 % dans les IAA et 47 % dans le commerce de gros). Elles contribuent à 35 % de la valeur ajoutée dans les IAA et 42 % dans le commerce de gros.

Les 33 200 unités de moins de 20 salariés ETP représentent 83 % des unités légales dans les IAA et 93 % dans le commerce de gros de produits agroalimentaires. Elles n'assurent toutefois que 10 % de la valeur ajoutée dans les IAA et 36 % dans le commerce de gros.

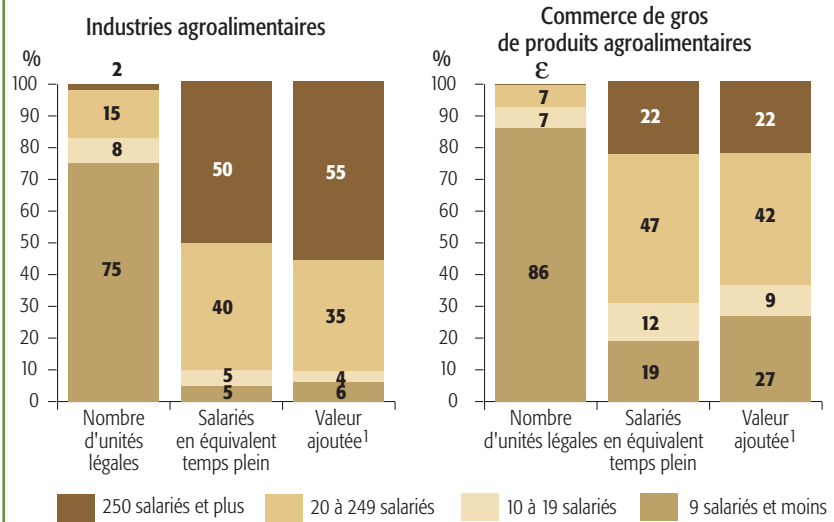
Des activités présentes sur l'ensemble du territoire

L'activité agroalimentaire s'exerce en 2011 dans 59 000 établissements de fabrication ou de commerce (1,6 établissement en moyenne par entreprise). Plus des deux tiers d'entre eux sont des établissements de commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (45 %) ou de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (21 %). Bretagne et Pays de la Loire sont les régions les plus pourvoyeuses d'emploi, en raison d'un tissu industriel bien ancré. Viennent ensuite l'Île-de-France et Rhône-Alpes avec une présence plus forte des établissements du commerce de gros.

Des exportations portées par les grandes entreprises et le secteur des boissons

Avec 74 % des salariés en équivalent temps plein et 84 % de la valeur ajoutée, les 4 600 entreprises de 20 salariés et plus au 31 décembre constituent le socle de l'agroalimentaire en France. Ces entreprises réalisent 91 % du chiffre d'affaires total des industries agroalimentaires et 62 % de celui des entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires. En 2011, le chiffre d'affaires de ces entreprises s'établit à 257 milliards d'euros. Le secteur de

Caractéristiques des entreprises agroalimentaires selon leur taille en équivalent temps plein salarié en 2011



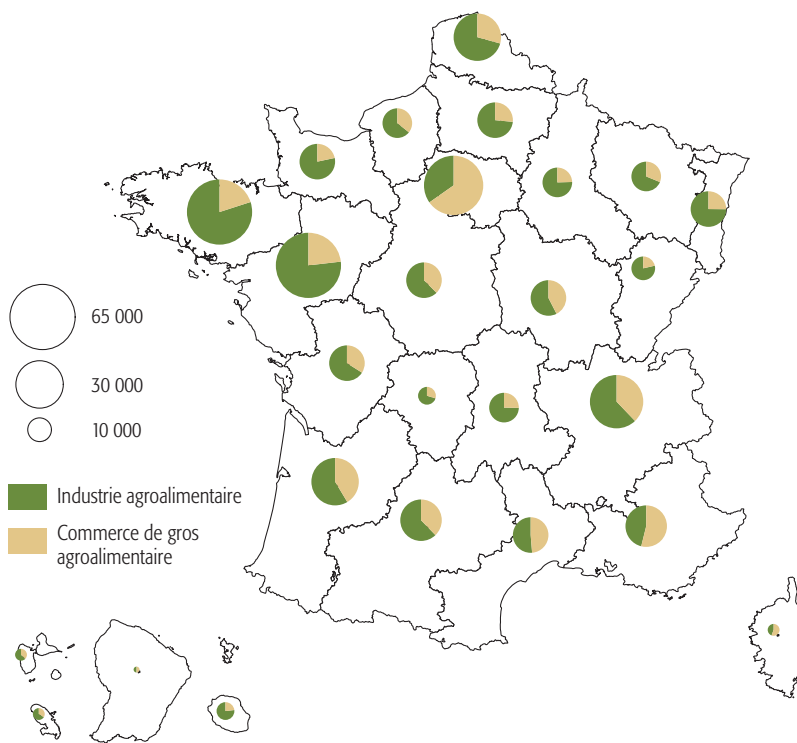
1. Y compris autres produits et autres charges.

Champ : unités légales de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Source : Insee - Esane, traitements SSP

Bretagne, Pays de la Loire et Île-de-France rassemblent le tiers de l'emploi des établissements agroalimentaires

Effectifs salariés en équivalent temps plein des établissements agroalimentaires en 2011



Champ : établissements de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires.

Source : Insee - Clap, traitements SSP

la transformation réalise 56 % des ventes et le commerce de gros

44 %. 64 % des unités, en particulier les plus petites, n'exportent pas

ou presque pas (moins de 5 % du chiffre d'affaires). Plus de la moitié des exportations se concentrent sur 320 entreprises, soit à peine 7 % des unités considérées. Dans le secteur de la transformation, le travail du grain et l'industrie des boissons sont les activités les plus exportatrices et les plus dépendantes de la demande étrangère.

Un taux de marge variable selon les activités

En 2011, la valeur ajoutée des entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaire représente en moyenne 14,3 % du chiffre d'affaires. Cette part, représentative du degré de valorisation apporté, est plus faible dans le commerce de gros (8 %) que dans la transformation (19 %) et globalement inférieure à celle du reste de l'industrie manufacturière (24 %). Ce ratio est notamment plus élevé dans les boissons et la fabrication industrielle de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.

Le taux de marge, part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée au coût des facteurs, s'établit à 33 % pour les entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus. 400 entreprises ont un taux de marge supérieur à 50 % et réalisent 47 % de l'excédent brut d'exploitation du secteur. Le taux de marge des entreprises de transformation, proche de 34 %, est structurellement plus élevé que celui du reste de l'industrie (25 %). Les situations sont toutefois disparates selon les secteurs. Les taux de marge dépassent ainsi à peine les 14 % dans les industries de la viande et du poisson alors qu'ils sont très élevés dans les boissons (57 %) ou dans les huiles et graisses (50 %). Enfin, si la productivité apparente du travail (ratio de la valeur ajoutée sur le nombre de salariés dans l'entreprise) est proche de celle du reste de l'industrie manufacturière, l'intensité capitaliste des entreprises agroalimentaires (ratio des immobilisations sur le nombre de salariés de l'entreprise) demeure relativement plus faible.

Une influence forte des groupes

L'agroalimentaire français est marqué par la présence de groupes de taille importante. On en dénombre 532 de taille supérieure à 500 salariés au 31 décembre 2011. 94 sont des groupes français employant 208 000 salariés au 31 décembre, soit 35 % des effectifs salariés des entreprises de la transformation et du commerce de gros de produits agroalimentaires. À eux seuls, les vingt plus grands groupes agroalimentaires français emploient près du quart des salariés. 438 groupes sont à capitaux étrangers majoritaires. Ils emploient 111 000 salariés au 31 décembre, soit 18 % des effectifs salariés de l'agroalimentaire en France.

Le contour restreint d'un groupe comprend la tête de groupe et ses filiales détenues à plus de 50 %. 71 % des entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus entrent dans le contour restreint d'un groupe. Les entreprises réalisent 92 % de la valeur ajoutée des unités légales de 20 salariés et plus.

Industries et commerce de gros de produits agroalimentaires en 2011 : unités légales de 20 salariés¹ et plus

Secteur d'activité (Naf rev. 2)	Nombre d'unités légales	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Effectifs salariés au 31 décembre	Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ² million d'euros
				total million d'euros	dont à l'exportation %	
Industries et commerce de gros de produits agroalimentaires	4 595	414 444	495 749	256 813	20,5	36 624
Industries agroalimentaires	2 773	300 853	370 526	142 920	21,0	27 126
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	761	53 766	102 908	30 701	12,6	4 998
Fabrication d'autres produits alimentaires	525	63 350	70 192	24 275	21,9	5 575
Fabrication de produits laitiers	282	48 561	52 060	25 375	20,4	3 438
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	370	39 037	43 762	9 707	14,2	2 394
Fabrication de boissons	300	34 049	36 177	21 494	31,3	5 707
Transformation et conservation de fruits et légumes	159	22 148	22 785	7 112	18,2	1 414
Fabrication d'aliments pour animaux	161	15 841	16 701	11 060	15,8	1 437
« Travail des grains; fabrication de produits amylicés »	85	11 352	12 454	6 431	49,0	1 285
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	103	10 204	10 817	3 088	11,9	544
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	27	2 545	2 669	3 679	26,1	334
Commerce de gros de produits agroalimentaires	1 822	113 592	125 223	113 893	19,8	9 499
Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons	1 457	84 593	94 971	73 071	17,8	7 169
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	365	28 998	30 252	40 821	23,4	2 330

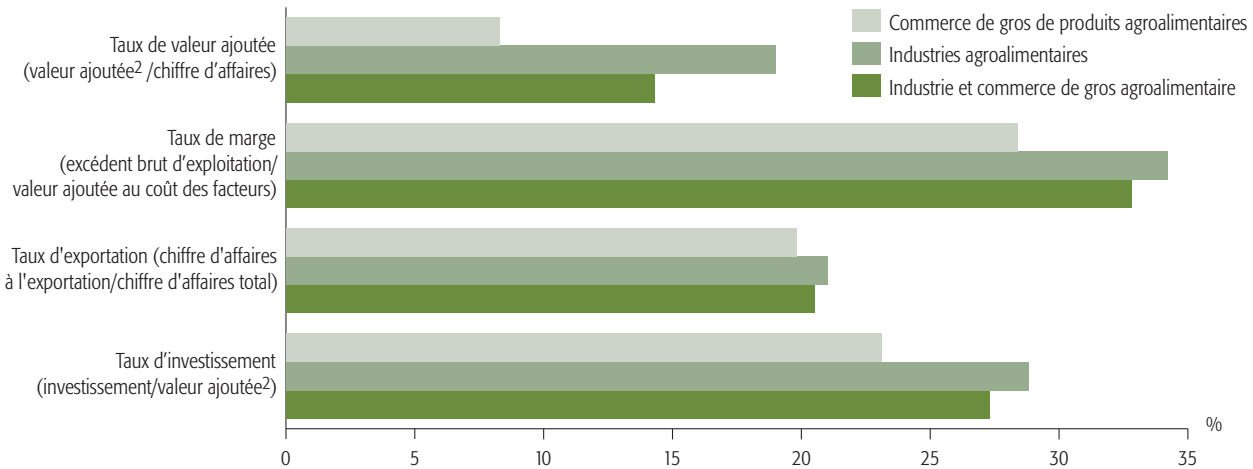
1. Effectifs salariés au 31 décembre 2011.

2. Y compris autres produits et autres charges.

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Source : Insee - Esane, traitements SSP

Industries et commerce de gros de produits agroalimentaires en 2011 Principaux ratios de performance économique des unités légales de 20 salariés¹ et plus



1. Effectifs salariés au 31 décembre 2011.

2. Y compris autres produits et charges.

Champ : unités légales de 20 salariés ou plus de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Source : Insee - Esane, traitements SSP

►► C'est dans la fabrication de boisson et de produits laitiers que le poids des groupes est le plus important (respectivement 97 % et 94 % de la valeur ajoutée). Les secteurs de la transformation de la viande, de la

fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires et du commerce de gros de produits alimentaires et de boissons présentent davantage d'entreprises indépendantes que la moyenne.

Un poids important du « périmètre coopératif »

En 2011, 360 entreprises de 20 salariés ou plus des secteurs de la transformation ou du commerce de

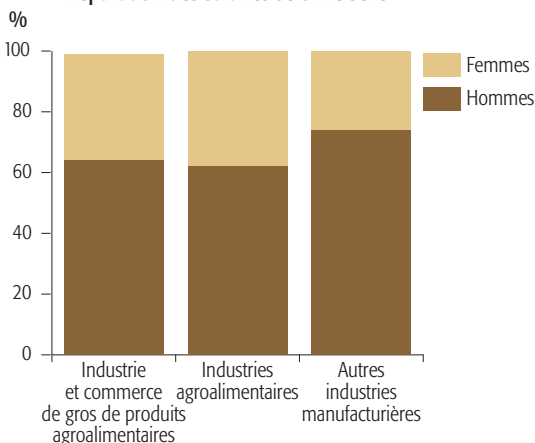
Principales caractéristiques de la main-d'œuvre des établissements agroalimentaires en 2011

2011, 36 % des salariés des établissements agroalimentaires sont des femmes, contre 26 % dans les autres industries manufacturières. En terme de catégories socioprofessionnelles, les établisse-

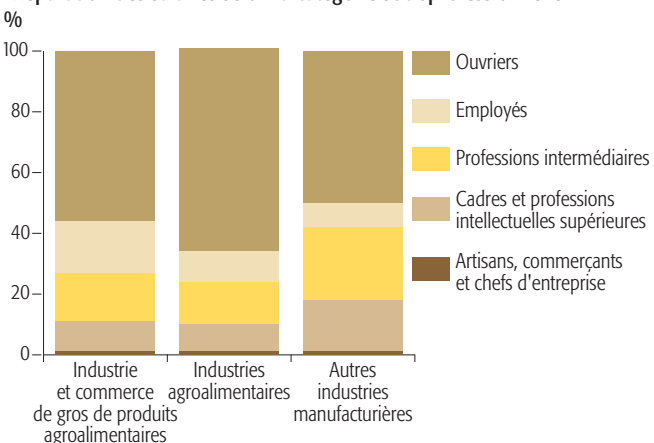
ments agroalimentaires emploient davantage d'ouvriers et d'employés et moins de cadres et de professions intermédiaires que les autres industries manufacturières.

Davantage de femmes et d'ouvriers, moins de cadres et professions intermédiaires

Répartition des salariés selon le sexe



Répartition des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : établissements de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires.

Source : Insee - Clap, traitements SSP

►► gros de produits agroalimentaires sont des coopératives, qui emploient 38 000 salariés en équivalent temps plein et réalisent un chiffre d'affaires de 38 milliards d'euros.

Une fois prises en compte les entreprises de droit privé dans lesquelles les coopératives ou les groupes coopératifs détiennent des participations, le « périmètre coopératif » s'étend à plus de 660 entreprises de 20 salariés ou plus. Ces entreprises emploient 72 700 salariés en équivalent temps plein et réalisent un chiffre d'affaires de près de 62 milliards d'euros.

Sur le champ des entreprises de 20 salariés et plus, le « périmètre coopératif » représente 14 % de l'agroalimentaire français en nombre d'unités légales, 18 % en nombre de salariés en équivalent temps plein et 24 % en chiffre d'affaires. Son poids est particulièrement important dans les régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine et sur l'île de la Réunion. Le périmètre coopératif rassemble des unités exerçant une activité souvent très proche de l'amont agricole. Ce sont en premier lieu des coopératives ou des entreprises du

commerce de gros de produits agricoles bruts ou d'animaux vivants. La transformation de viande et la transformation laitière contribuent ensemble à plus de 20 000 emplois salariés en équivalent temps plein.

Christophe Lesieur

SSP - Bureau des statistiques
des industries agricoles et alimentaires

Définitions

Le périmètre de l'agroalimentaire

Afin de tenir compte des liens inter-entreprises, les statistiques sur l'activité agroalimentaire portent désormais sur un périmètre élargi couvrant l'ensemble des activités intermédiaires entre la production de produits agricoles bruts (assurée en amont par les exploitations agricoles) et la distribution finale (assurée en aval par le commerce de détail). Plus précisément, sont couvertes par cette publication :

- les activités de transformation ou « industries agroalimentaires » : industries alimentaires (division 10 de la Naf rev2 hors sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D) et fabrication de boisson (division 11)
- le commerce de gros de produits agroalimentaires : commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462) et commerce de gros de produits alimentaires et boissons (groupe 463 hors sous-classe 4635Z - commerce de gros de produits à base de tabac)
- l'artisanat commercial de charcuterie (sous-classe 1013B) et de boulangerie-pâtisserie (sous-classes 1071B, 1071C et 1071D).

Les centrales d'achat classées dans le groupe 461 de la Naf rev2 ne font pas partie de ce périmètre de même que les activités de transformation des produits agricoles (vin, produits laitiers...) effectuées au sein des exploitations agricoles et faisant l'objet de ventes directes hors sociétés commerciales.

Entreprise – Établissement – Groupe

L'entreprise est définie, dans ce document, comme l'unité légale, c'est-à-dire l'unité correspondant à chaque numéro SIREN. Ces unités sont classées selon leur taille en effectifs salariés au 31 décembre et selon leur activité principale. Depuis le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie, la définition de l'entreprise a évolué. L'entreprise est désormais définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de

biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes » (article 1). La mise en œuvre de cette définition pour les analyses statistiques nécessite un important travail de retraitement en France et dans les autres pays européens et notamment un « profilage » des groupes. Cette opération n'étant pas encore achevée en France, la définition de l'entreprise appliquée ici reste celle d'unité légale.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative, etc. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote. On définit ainsi le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe.

Coopératives agroalimentaires et périmètre coopératif

Les coopératives agroalimentaires sont des entreprises agroalimentaires faisant partie des catégories juridiques suivantes : 5432, 5459, 5532, 5559, 5632, 5659, 6317, 6318, 6532. Le périmètre coopératif comprend les coopératives agroalimentaires, les filiales de droit privé des groupes coopératifs ainsi que les unités légales dans lesquelles ils détiennent des participations. Ce périmètre est constitué exclusivement d'entreprises agroalimentaires.

Effectifs salariés en équivalent temps plein

Cet effectif prend en compte le temps de travail de chaque salarié, hors intérimaire, au cours de l'année.

Sources

Les statistiques sur les entreprises agroalimentaires présentées dans ce document sont élaborées à partir de plusieurs sources :

1. Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ESANE)

Le dispositif ESANE, mis en production par l'Insee à partir de l'année de constat 2008, permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, à partir d'une exploitation de deux sources administratives complétée par l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA). Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquête :

- les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiaires BIC (bénéficiaires industriels et commerciaux), BNC (bénéficiaires non commerciaux), BA (bénéficiaires agricoles) permettent de récupérer des informations comparables sur l'entreprise.
- les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) fournissent des données sur les effectifs et leurs rémunérations.
- l'enquête ESA permet d'obtenir les informations dites « sectorielles », non disponibles dans les fichiers administratifs. L'ESA, qui enquête les entreprises agroalimentaires, est quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Compte tenu des délais nécessaires à l'exploitation simultanée et la mise en cohérence des données administratives et des données d'enquête, les résultats définitifs relatifs à l'année n (ici 2011) sont disponibles actuellement au milieu de l'année n +2 (ici 2013).

2. Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)

Ce système d'information, géré par l'Insee, fournit des statistiques localisées au lieu de travail, jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des DADS, des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf, des données MSA pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture, du système d'information sur les agents de l'État.

Les données issues de CLAP sont des données sur les établissements. Le champ de l'agroalimentaire est identifié à partir de l'activité principale de l'établissement alors que les statistiques issues d'Esane s'appuient sur le code d'activité de l'entreprise. Pour cette raison, les statistiques sur le nombre de salariés des entreprises agroalimentaires ne sont pas strictement identiques lorsqu'elles sont calculées à partir d'Esane ou à partir de CLAP.

3. Liaisons Financières (LIFI)

La base sur les liaisons financières de l'Insee permet d'observer les participations des unités légales du secteur privé et de définir les contours des grands groupes français. L'enquête est exhaustive pour les entreprises dont le portefeuille de titres de participation est supérieur à 1,2 million d'euros, ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 60 millions d'euros, ou dont l'effectif salarié est supérieur à 500 personnes.

Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Accès via l'onglet « Enquêtes »

- ✓ Esane - Entreprises agroalimentaires
- ✓ Esane - Coopératives agroalimentaires
- ✓ Connaissance locale de l'appareil productif - Établissements agroalimentaires »
- ✓ Innovation et technologies de l'information et de la communication
- ✓ Production commercialisée des entreprises agroalimentaires (Prodcom)

Accès par l'onglet « Conjoncture »

Rubrique IAA

✓ Les Synthèses IAA trimestrielles

Synthèses IAA : Fruits et légumes transformés : le développement de la consommation de jus et compotes creuse le déficit commercial, *décembre 2013*

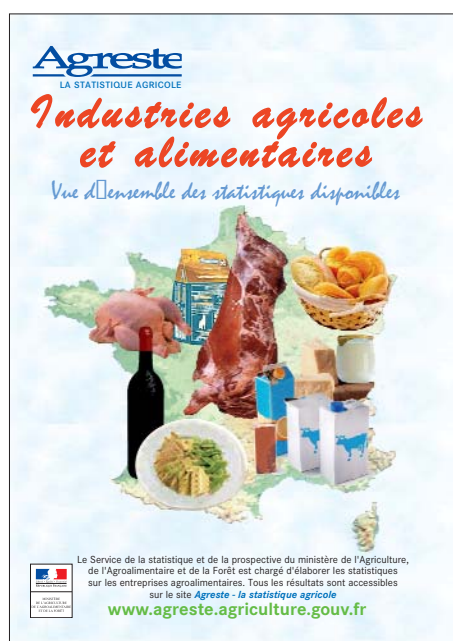
Synthèses IAA : Le recul de l'activité des IAA s'est tassé au 2^e trimestre 2013, *octobre 2013*

Industries agricoles et alimentaires

Le *Service de la statistique et de la prospective* élabore les statistiques sur les industries agroalimentaires.

Sur le site *Agreste* www.agreste.agriculture.gouv.fr sont disponibles :

- ◆ les données conjoncturelles en temps réel
- ◆ les résultats d'enquêtes qui donnent un éclairage sur les choix stratégiques, suivent les productions des produits agroalimentaires ou encore les données comptables, financières et d'emploi des entreprises agroalimentaires
- ◆ des analyses thématiques, des notes de synthèse
- ◆ des chiffres clés, des données chiffrées détaillées.



Pour savoir où trouver toutes ces informations, reportez-vous à la plaquette (*format pdf*) à partir de la rubrique du site :

> ENQUÊTES

➤ Industries agroalimentaires

Vue d'ensemble des publications
et statistiques sur les IAA

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007
93555 Montreuil-sous-bois Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 – Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poullette
Impression : SSP Toulouse

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
© Agreste 2014

